Règlement Jeu Concours

Article 1 – Organisation

La société Gautier Semences, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 350 000,00 €, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 351 574 017 00015, dont le siège social est situé Route d'Avignon, 13630 Eyragues, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« De la graine à l'image ».

Ce concours se déroulera du 19 juin 2025 à 9h00 au 6 août 2025 à 23h59, selon les modalités définies ci-après.

Contact organisateur :

- **marketing@gautiersemences.com**
- **(+33) 4 90 24 02 92**

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), exerçant une activité professionnelle de maraîchage, et titulaire d'un compte client actif sur le site e-commerce de Gautier Semences : https://www.boutiquegautiersemences.fr/

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours.

Sont exclus de la participation :

- Les salariés de Gautier Semences,
- Les membres de leur famille,
- Les prestataires ayant contribué à la mise en place du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque client doit soumettre une photo originale, prise par ses soins, illustrant l'une des situations suivantes :

- Des légumes issus de semences Gautier Semences (en culture, récoltés ou valorisés) ;
- Des instants du quotidien du maraîcher, valorisant son savoir-faire professionnel ;

- Les sachets de semences Gautier Semences, ou les semences elles-mêmes mises en scène.

La participation s'effectue exclusivement via un formulaire de dépôt :

- Accessible depuis un lien sur le site e-commerce,
- Ou via un emailing envoyé aux clients de Gautier Semences.

Les participations incomplètes, inexactes ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus seront automatiquement écartées.

Article 4 – Sélection du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participations valides, le 7 août 2025, à l'aide du site https://tirage-au-sort.net, garantissant la transparence et l'impartialité du processus.

Le gagnant sera contacté par téléphone le jour même.

Article 5 – Dotations

Le gagnant recevra un bon d'achat de 150 € TTC, valable un (1) an, à utiliser sans minimum d'achat sur https://www.boutiquegautiersemences.fr/

Le lot ne pourra donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie en espèces.

Gautier Semences se réserve le droit de modifier la dotation en cas d'indisponibilité, pour une valeur équivalente ou supérieure.

Article 6 – Droits sur les photos et utilisation

En participant, le candidat :

- Déclare être l'auteur des photos soumises, détenir tous les droits nécessaires (notamment le droit à l'image si des personnes sont reconnaissables),
- Garantit que les contenus envoyés ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Le participant autorise à titre gracieux la société Gautier Semences à utiliser, reproduire et diffuser les photos soumises :

- Sur ses supports de communication internes et externes : site web, réseaux sociaux, newsletters, brochures, stands salons, etc.
- Pour une durée de 5 ans à compter de la clôture du concours, soit jusqu'au 6 août 2030.

Un consentement explicite à cette utilisation est recueilli via une case à cocher obligatoire dans le formulaire de participation, conformément au RGPD et au droit à l'image.

Article 7 – Données personnelles (RGPD)

Nature des données collectées :

- Identité (nom, prénom),
- Adresse email, téléphone
- Photo transmise,

Finalités du traitement :

- Gestion administrative du concours,
- Sélection et information du gagnant,
- Utilisation des photos sur les supports Gautier Semences.

Durée de conservation :

Les données sont conservées jusqu'à 2 mois après la fin du concours, puis archivées ou supprimées sauf consentement prolongé pour diffusion.

Droits du participant :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant bénéficie des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification, d'effacement,
- Droit à la portabilité,
- Droit à la limitation ou à l'opposition.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse : **rgpd@gautiersemences.com**

Article 8 – Responsabilité

La société Gautier Semences ne saurait être tenue responsable :

- De la non-réception ou de la perte des participations (mauvais acheminement, panne, etc.),
- Des participations non conformes, incomplètes ou non recevables,
- Des dysfonctionnements techniques ou informatiques pouvant affecter la bonne gestion du jeu,

- D’un cas de force majeure ou d’un événement indépendant de sa volonté.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

Le règlement est consultable sur le site e-commerce de Gautier Semences, dans la rubrique « Documents à télécharger » : https://www.boutiquegautiersemences.fr

Aucune demande de modification ou contestation ne pourra être prise en compte.

Article 10 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du règlement sera tranché par la société Gautier Semences, sans recours possible.